

Fiche d'inscription individuelle - Année 2019/2020

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

CP et Ville : .....

N° de téléphone : ..... Âge pour les mineurs : .....

Email : .....

Comment nous avez-vous connu ? (Bouche à oreille/réseaux sociaux/Internet/Affiches/...)  
.....

Personne à prévenir en cas d'urgence et numéro de téléphone :  
.....

Les numéro de téléphone et adresse mail permettront de vous contacter en cas de modification de cours.

1) Cours choisis (cf dos de la feuille)

Intitulé du cours : .....

Jour/horaire : .....

Montant de l'inscription : ..... €

2) Réduction (Cocher la case souhaitée)

10% de réduction pour une inscription avant le 20 Juillet 2019 (Un acompte de 30% encaissé en Juillet 2019, le reste à partir de septembre 2019).

20% de réduction pour l'inscription à 2 cours de danse à l'année.

3) Modalités de règlement (Cocher la case souhaitée)

Par chèques à l'ordre de la Compagnie Corps Ivoire.

(Indiquer ci-dessous le montant des chèques ; **mettre votre nom et le cours de danse** auquel vous participerez au dos de chaque chèque; joindre **tous** les chèques, ils seront encaissés en fonction du calendrier que vous pouvez remplir ci-dessous)

Juillet 2019 : ..... €	Août 2019 : ..... €	Sept 2019 : ..... €	Oct. 2019 : ..... €
Nov. 2019 : ..... €	Déc. 2019 : ..... €	Janv. 2020 : ..... €	Fév. 2020 : ..... €
Mars 2020 : ..... €	Avril 2020 : ..... €	Mai 2020 : ..... €	

En espèces  Chèques-vacances  Coupons sport ANCV  Dispositif Sortir

4) Pièces à fournir

*Pour tous* : Le règlement intérieur signé **et** l'autorisation de droit à l'image.

*Inscription Adulte* : Un certificat médical **ou** la décharge à compléter.

*Inscription Enfant* : Certificat Médical obligatoire **et** l'autorisation parentale.

5) Adhésion à l'Association Corps Ivoire

L'adhésion à l'association est de 10 €. Elle est à régler à part, en chèque (à l'ordre de la Compagnie Corps Ivoire) ou en espèces.

L'adhésion à l'association est obligatoire pour valider l'inscription et accéder aux cours dispensés. Au cours de l'année, tous les adhérents bénéficieront de tarifs préférentiels pour les stages et activités organisés par l'association.

## Règlement Intérieur

### 1) Clauses d'inscription

Les sommes versées au titre de l'inscription ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un certificat médical attestant d'une incapacité de pratiquer la danse pour une période supérieure au temps prévu par le forfait souscrit.

### 2) Calendrier

Le calendrier est calé sur le calendrier scolaire et il n'y a donc pas de cours durant les vacances scolaires (sauf exception pour remplacer un cours mais vous en serez informés).

Il n'y aura pas cours le premier samedi des vacances d'hiver en Février.

Des stages de danse seront organisés au cours de l'année. Vous serez informés du déroulement de ces actions par mail et par voie d'affichage dans nos salles de cours. Ces activités complémentaires ne sont pas comprises dans les cotisations, mais l'adhésion à l'association ouvre droit à des réductions.

### 3) Gala de fin d'année

Chaque année, nous proposons à nos élèves de participer à un spectacle de fin d'année. Il s'agit d'un moment de convivialité.

Celui-ci n'est pas obligatoire, chaque élève est donc libre d'y participer ou non.

Pour le bon déroulement et le succès de cette soirée, les élèves sont conviés à sa préparation ainsi qu'au spectacle. Un surcoût pour l'achat d'un costume est à prévoir.

Les places seront mises en vente quelques semaines avant l'événement.

### 4) Responsabilité

- La structure engage sa responsabilité uniquement lors des cours. En dehors de la salle de cours, les mineurs sont donc sous la responsabilité des

parents. La structure décline toute responsabilité envers un adhérent mineur qui ne se présente pas au cours. Les parents doivent donc prendre toutes les dispositions pour ne pas laisser leur enfant avant ou après les horaires de cours. Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à la salle de cours de danse, car pour des raisons indépendantes de sa volonté, le professeur peut être absent et ne pas avoir eu le temps de prévenir (maladie, panne, accident,...). De même les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure. Le professeur ne peut en aucun cas s'absenter de la salle pour accompagner un enfant et laisser les autres seuls.

- Les adhérents sont tenus de respecter les horaires, de ne pas arriver en retard, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du cours.

En cas d'absence, les adhérents doivent prévenir l'association ou directement le professeur. Si moins de 3 élèves sont présents au cours, le cours sera annulé.

- Les risques de blessures sont inhérents à la pratique de toute activité physique y compris celle des danses d'origine africaine. Je déclare donc avoir informé la structure de tout ce qui pourrait limiter ma participation ou celle de mon enfant aux activités proposées par celle-ci et je m'engage à lui transmettre en temps utile toute nouvelle information pertinente à cet égard.

- J'autorise le professeur de danse à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'hospitalisation ou urgence pour moi ou mon enfant si les parents ou responsables légaux ne sont pas joignables à ce moment-là.

À ....., le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

### Autorisation Parentale pour les enfants mineurs

Je soussigné, ....., représentant légal de l'enfant ..... autorise mon enfant à participer aux ateliers de danse de la compagnie Corps Ivoire encadrés par Martha Diomandé.

Signature :

### Décharge

#### (si absence de certificat médical pour les adultes)

Je soussigné, ....., déclare ne pas avoir fourni de certificat médical lors de mon inscription aux ateliers de la compagnie Corps Ivoire encadrés par Martha Diomandé.

Je décharge la compagnie Corps Ivoire et Martha Diomandé de toutes responsabilités en cas de problèmes.

Signature :

### Droit à l'image

J'autorise la Compagnie Corps Ivoire à utiliser mon image ou celle de mon enfant pour tout support de communication.

Je n'autorise pas la Compagnie Corps Ivoire à utiliser mon image ou celle de mon enfant pour tout support de communication.

Compagnie Corps Ivoire – 28 E rue Zacharie Roussin 35 700 RENNES  
Contacts : 06.89.16.14.71 / 06.28.71.54.77 / [corpsivoire@gmail.com](mailto:corpsivoire@gmail.com)

Facebook : Martha Diomandé Enseignement des danses d'origine africaine Ou Compagnie Corps Ivoire  
Site Internet : [marthadiomande.com](http://marthadiomande.com)

### Planning des cours de danses – Saison 2019/2020

Tous les cours ont lieu à l'Espace des deux Rives : 4 allée Georges Palante à Rennes  
Accès : Bus C4 arrêt Robidou – Parking souterrain gratuit.

\*Tarif réduit pour les étudiants ou demandeurs d'emploi (fournir les justificatifs)

Jour et Horaires	Danse proposée	Tarifs			
		Normal		Réduit*	
		Trimestre	Année	Trimestre	Année
Lundi 18h – 19h	Hip-hop Ragga Ados et Adultes	80 €	200 €		
Mardi 18h30 – 19h30	Coupé – Décalé Ndombolo / Afro-pop Ados et Adultes	85 €	210 €	75 €	195 €
Mercredi 18h30 – 19h30	Danse Africaine traditionnelle Tous niveaux Ados et Adultes	85 €	210 €	75 €	195 €
Jeudi 20h15 – 21h30	Danse Africaine traditionnelle Avancés (1 an de pratique) Ados et Adultes	90 €	220 €	80 €	200 €
Vendredi 17h15 – 18h	Danse afro urbaine 8 – 12 ans danse africaine – Coupé décalé Hip-hop ragga	60 €	160 €		
Vendredi 18h – 19h	Danse afro urbaine 13 – 16 ans danse africaine – Coupé décalé Hip-hop ragga	70 €	180 €		
Samedi 12h – 12h45	Éveil aux danses afro 3 – 7 ans	60 €	160 €		
Samedi 12h45 – 13h45	Coupé – Décalé Ndombolo / Afro-pop Ados et Adultes	85 €	210 €	75 €	195 €